

- Cantonnement. L'EM du Rgt, la CHR et le 1° Btn restent cantonnés à Crugny ; le 4° Btn à Courville dans les anciens cantonnements du 2° Btn.
- Boni. La quote-part de boni revenant aux hommes ayant fait mutation le 9 courant sera passée et reçue par les Cdts de Cies intéressés qui émargeront ces opérations aux cahiers d'ordinaire.
- La quote-part sera calculée à la date du 8 Janvier en tenant compte de la recette provenant de la répartition qui vient d'être faite de bonis du 3° Btn.

26 Janvier 1917

Le S/s Lt Bohn est évacué sur l'hôpital de Fismes.

6 Février 1917

Ordre du Régiment :

Dissolution. En exécution des prescriptions des notes de service n° 23264 du GQG du 28 Janvier, n° 1291 du GAR du 29 Janvier, N° 9252/p de l'Armée du 31 Janvier et n° 468 de la Brigade du 2 Février, l'Etat-Major du Régiment et la CHR sont dissous à la date du 7 février.

Les 1° et 4° Btns deviennent Bataillons isolés ; ils sont constitués ainsi qu'il suit :

Bataillon d'avant			Bataillon d'Étapes		
EM	Laurent Henri	Chef de Bataillon	EM.	Dacher Jean	Chef de Bataillon
	Boncompain Alphonse	Aide Major 2° Cl		Boudin Louis	Aide Major de 1° Cl.
	Damichel Jean	S/s Lieutenant Off. Adj.		Beaudant Pierre	Sous Lieutenant Off. Adj.
1° Cie	Dode Louis	Capitaine	13° Cie	Cartier Paul	Lieutenant
	Bellanger Eugène	Lieutenant		Duperry Emile	Sous Lieutenant
	Bouchacourt Joseph	Sous Lieutenant		Brun Antoine	Sous Lieutenant
	Chevrier Paul	Sous Lieutenant			
2° Cie	Blanquet de Rouville Armand	Capitaine	14 ° Cie	Boucher Louis	Capitaine
	Mesnager Lucien	Lieutenant		Bohn Armand	Sous Lieutenant
	Curtelin Jean	Sous Lieutenant		Gallot Louis	Sous Lieutenant
	Savouhey Léon	Sous Lieutenant		Pageault Léon	Sous Lieutenant
3° Cie	Paviot Pierre	Capitaine	15° Cie	Poncelet Léon	Capitaine
	Carnac Eugène	Lieutenant		Bourdet Henri	Lieutenant
	Giscard Pierre	Sous Lieutenant		Gentil Louis	Sous Lieutenant
	Moreau Alexandre	Sous Lieutenant			
4° Cie	Forzy Gaston	Capitaine	16° Cie	Férat Paul	Lieutenant
	Touzeau Victor	Lieutenant		Soulhac Mathieu	Sous Lieutenant
	Jandin Marie	Sous Lieutenant		Bouvard Camille	Sous Lieutenant
	Génieux Auguste	Sous Lieutenant			

Le Drapeau est renvoyé au Dépôt.

Sont placés à la suite :

- Lieutenant Colonel Monteaux
- Les Capitaines Menand et Platret
- Médecin Aide Major de 1° Classe Donnet
- Les Lieutenant Martin et Taverdet
- Les Sous Lieutenant Tournois et Philippe

- Matériel. Le Matériel et les attelages en excédent sont versés au parc d'Artillerie et au DRM de l'Armée.
- Boni. Le boni de la CHR est réparti entre les différentes unités au prorata des effectifs passés.

10 Février 1917

Par décision du Général Commandant la 6° Armée en date du 10 Février 1917, le cadre du Bataillon d'avant du 259° RIT est composé comme suit :

- Chef de Bataillon : Laurent
- Sous Lieutenant : Damichel
- Aide-Major : Boncompain
- Officier des détails : Martin

- 1° Cie : Capitaine Dode
Lt Bellanger
S/s Lt Bouchacourt
S/s Lt Chevrier
- 2° Cie : Capitaine Blanquet de Rouville
Lt Mesnage
S/s Lt Curtelin
S/s Lt Tournois
- 3° Cie : Capitaine Paviat
Lt Carnac
S/s Lt Giscard
S/s Lt Moreau
- 4° Cie : Capitaine Forzy
Lt Touzeau
S/s Lt Philippe
S/s Lt Génieux.

Officiers disponibles du 259° RIT :
Lt Colonel Monteaux
Médecin Aide-Major de 1° Classe Dournel
Capitaine Platret
S/s Lt Savonchey.

Par décision du Général Cdt la VI° Armée, en date du 10 Février n° 1064/P le Médecin Aide-Major de 1° Classe Dournel est affecté à l'Ambulance 5/52.

14 Février 1917

M. Le Lt Colonel Monteaux, disponible, est évacué sur l'Ambulance 5/52 à Fismes.

19 Février

Par décision du Général Cdt la VI° Armée, en date du 19 Février n° 2217/1 le Lt Colonel Monteaux est versé au Dépôt.

20 Février

Par décision du Général Cdt la VI° Armée, du 20 Février sous n° 3202/1, M.M. Platret, Capitaine et Savonchey, S/s Lieutenant, sont affectés au 311° RIT à la date du 26 Février 1917.

29 Mars 1917

Le Btn reçoit l'ordre d'évacuer Crugny le 30 au matin, 3 Cies se rendront à Serzy, 1 Cie se rendra à Tramery ;

30 Mars

Le Btn exécute l'ordre de mouvement donné le 29. La 1° Cie se rend à Tramery, les 2°, 3° et 4° Cies se rendent à Serzy. Toutes sont logées sous des tentes genre Marabout.

4 Avril

Ordre reçu : Le 1° Btn du 259° RIT, affecté à la 5° Armée par Ordre du GAR est mis à la date du 5 Avril à la disposition du réseau de voie de la 5° Armée. Il relèvera à cette date un Btn du 309° RIT actuellement employé à ce service.

Il cantonnera :

- Etat Major et 2 Cies à Muscourt
- 1 Cie à Chalon le Vengeur
- 1 Cie à Vaux-Varenes

Le mouvement devra être achevé le 5 Avril au soir.

5 Avril

A 11 heures, le 1° Btn exécute le mouvement prescrit à la date du 3. L'EM du Btn et les 3° et 4° Cies se dirigent sur Muscourt, la 1° Cie sur Vaux-Varenes et la 2° sur Chalon le Vengeur. Le mouvement se termine sans incident à 18 heures.